

Anonyme. Nouvelles annales des voyages, de la géographie et de l'histoire ou Recueil des relations originales inédites. 1867.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

\*La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.

\*La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

Cliquer [ici](#) pour accéder aux tarifs et à la licence

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

\*des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

\*des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter [reutilisation@bnf.fr](mailto:reutilisation@bnf.fr).

---

**LES BENI-MEZAB.**

(SAHRA ALGÉRIEN.)

---

Si tous les groupes de population Berbère se distinguent des Arabes par des mœurs tranchées, des institutions politiques spéciales, si en un mot ils possèdent une civilisation propre qui frappe l'observateur, ils sont cependant rattachés aux autres tribus musulmanes par un lien commun, celui toujours puissant de la religion.

Le petit peuple, nous avons presque envie de dire la nationalité, dont nous allons nous occuper, présente entre ses congénères cette particularité plus caractéristique encore d'appartenir à un des schismes islamiques.

Ce groupe de population, remarquable à beaucoup de titres, est formé par les Berbers qui habitent la vallée de l'Oued-Mezab à trente-cinq lieues au sud d'El-Ar'ouat.

**CHAPITRE PREMIER.****I.**

Les Mezabites appartiennent à la race berbère qui, à une époque reculée, est venue de l'Orient occuper l'Afrique septentrionale.

Cette origine est attestée non-seulement par l'histoire, les généalogies et les traditions, mais encore par la langue et les caractères ethnographiques.

Si l'on pouvait rigoureusement tenir compte des mœurs, de certaines habitudes particulières à ce peuple, on devrait signaler son amour exagéré du lucre et de l'usure, ses instincts exclusivement commerciaux, son courage parfois douteux, comme autant de caractères de nature à le rattacher à la race hébraïque, que les annalistes nous démontrent si voisine de la race berbère. On sait d'ailleurs que jusqu'à une époque assez rapprochée plusieurs tribus berbères ont professé le judaïsme (1).

Le célèbre historien Ebn-Khaldoun s'exprime de la manière suivante : « Les Ksour (2) des Mozab, bourgades situées en deçà des sables à cinq journées au midi de la montagne de Titeri, et à trois journées ouest des Beni-Rtra. Mozab est le nom du peuple qui fonda ces bourgades. Quelques familles de la tribu de Beni-Badin s'y sont établies aussi... Les bourgades des Mozab occupent les sommets de plusieurs collines et rochers d'accès difficile qui s'élèvent au milieu d'un pays brûlé par la chaleur. Vers le sud, à la distance de quelques parasanges et au milieu de l'Arég (3), se trouve le territoire pierreux

(1) Disons cependant qu'un Mezabite ne boira jamais dans un vase touché par un Israélite sans l'avoir préalablement lavé. De même un juif est toujours forcé d'acheter les fruits ou les légumes qu'il aura touchés.

(2) *Ksour*, pluriel de *ksar*, château fortifié. Ce mot s'applique par extension aux bourgades fortifiées du Sahara.

(3) *Arég*, pluriel d' *Erg*, VEINE, nom que donnent les Sahriens aux lignes de crêtes dénudées qui se croisent et s'entre-croisent comme un vaste réseau avant d'entrer dans le grand désert. Cette dénomination, comme toutes celles du même genre, rend bien la physionomie de cette singulière région. — Parasange, lieue de 23 au degré.

« nommé *El Hammada*. Bien que la population de ce  
 « pays soit maintenant désignée par le nom de Mozab,  
 « on y reconnaît des familles Abd-el-Ouadites, Toud-  
 « jinfides, Zerdalides, Mozabites et autres, descendant  
 « de Ouacfn, sans compter les descendants zenatiens.  
 « Leurs édifices, leurs cultures et les dissensions qui  
 « éclatent parmi eux quand leurs chefs se disputent  
 « le pouvoir, tout cela rappelle l'état de choses qui  
 « existe chez les Rira et dans le Zâb (1). »

Il est incontestable, en effet, qu'il y a parmi les Mozabites, de même que dans tous les peuples berbères, plusieurs couches de populations mêlées les unes aux autres. L'observateur peut, à l'aide des traditions locales et des noms de famille, découvrir encore maintes traces de ces diverses superfétations.

La tradition la plus universellement accréditée parmi les habitants berbères des oasis fait venir les Mezab du Djebel N'fous, dans la régence de Tripoli.

Ce massif montagneux exclusivement habité par des tribus berbères, semble avoir été le point de départ d'une ou de plusieurs émigrations assez considérables, émigrations dont les dates sont au moins difficiles à déterminer.

Cependant l'histoire nous a conservé le souvenir d'une colonie assez importante partie du Djebel N'fous, vers l'an 370 de l'hégire. Cette population vint se fixer dans l'Oued R'ir, à Touggourth, à Ouaregla, où elle occupa tout un quartier. Elle fonda plusieurs villages, entre autres Krîma, Sedrata, Eubad... dans le voisinage de cette cité alors florissante (2).

(1) Ebn-Khaldoun : *les Zenata de la seconde race. Histoire, des Berbères*, t. III, p. 304, traduct. de M. de Slane.

(2) Les ruines que l'on remarque à Roussat, colline au nord-nord-ouest

Quarante années plus tard, les Mezabites, en butte aux attaques incessantes des nomades, durent abandonner ces cantons.

Commandés par Ammi Mohammed Ba Bekeur et Ammi Mohammed Ba Saïa, ils chassèrent quelques hordes nomades des Beni-Oualia qui erraient dans la vallée de l'Oued-Mezab. Ce pays, alors désigné sous le nom berber de *Timizert*, était remarquable par son extrême stérilité, la constitution rocailleuse et bizarre de ses montagnes, son éloignement de toute voie naturelle et de tout pays habité. Conditions qui plaçaient les émigrants à l'abri des invasions des nomades par lesquels ils avaient été contraints d'évacuer l'Oued-R'ir et les environs de Ouaregla.

Il nous paraît certain qu'il n'y avait point d'habitants réellement fixés dans le Mezab avant les migrations dont nous parlons. Aussi est-il difficile d'admettre l'identification proposée entre les Musubei de l'époque romaine et les Mezabites (1). On n'a trouvé aucun vestige vraiment romain qui puisse attester soit le séjour, soit seulement le passage des colons ou des soldats du peuple-roi (2).

Il ne faut pas perdre de vue d'ailleurs que ces Berbers ne se désignent point entre eux sous le nom de Mezab. C'est une dénomination étrangère signi-

de Ouaregla, appartiennent à une ancienne bourgade mezabite; il en est de même de celles de Djedlaoun à 30 kilomètres sud de Touggourth.

(1) J. Honorius. *Voy. Mémoire géographique et numismatique sur la partie orientale de la Numidie*, par Castiglioni.

(2) Les informes substructions d'une tour (?) observées près de Guerara, au Ksar El-Hameur (le petit château rouge) par le savant M. Berbrugger, appartiennent aux premières constructions berbères. Ce sont les traces d'un blocage recouvert d'un enduit stuqué. Il existe une ruine identique à Tirouël, chez les Aïth Bou-Akkach, sur la crête du Djerdjera.

Il y a lieu à supposer que ce sont des tombeaux berbères.

fiant : du Zab, originaire du pays de Zab (1), qui leur a été appliquée par les populations voisines. La forme Az Zâb sous laquelle ils sont parfois désignés est une altération des mots Ag Zab, fils du Zab, c'est-à-dire gens du Zab.

Cette digression prouvera tout au moins l'extrême réserve qu'il faut apporter dans des rapprochements géographiques reposant sur la simple euphonie de noms qui souvent ne sont pas ceux des peuples qui les portent : les Touaregs, les Chaouïa, les Kabyles ne s'appellent point ainsi entre eux; ce sont des dénominations étrangères, des sobriquets imposés par les conquérants.

Le vocable national des Mezab, la seule désignation dont ils se servent entre eux, est Aouban, Ag'Aouban, pluriel Aïth 'Aouban, féminin Taouban't ou 'Tag-Aoubant qui est aussi le nom de leur langue.

Aouban signifie en berber « homme excellent. »

A ceux qui pourraient sourire de cette qualification peu modeste, nous rappellerons que c'était un caractère des peuples primitifs d'adopter un nom indiquant la supériorité de leur race. Ainsi les Goths étaient des « gens de naissance, » les Daces des « glorieux, » les Franks et les Touaregs aussi des « hommes libres. »

La masse la plus considérable de ces Berbers parait avoir été bannie ou expulsée de la Tripolitaine par les Al Mohades. Leur haine traditionnelle pour cette dynastie se traduit encore de nos jours par l'épithète « *El Mohadi*, » qu'ils appliquent dans le sens d'homme de mauvaise foi.

A leur arrivée dans l'Oued-Timezert, les Mezabites

(1) Zab, pluriel Ziban, signifie village. C'est le nom de toute la région qui s'étend autour de Biskara.

habitaient sous des tentes et menaient pendant une grande partie de l'année une vie presque exclusivement nomade. Mais les sources étant venues à se tarir, les conditions économiques du pays furent bouleversées. La tradition, seul document que nous puissions invoquer, raconte qu'un certain Khalfa n'Aborar, chef d'une fraction, fonda la ville d'El-Ateuf. C'était, affirme-t-on, en l'an 402 de l'hégyre (1012 de l'ère chrétienne). En 437, une autre fraction s'établit à Bou-Noûra.

A peu près vers la même époque, deux hommes influents, Seliman-ben-Yahia et Si-Boudjéma, rassemblèrent les familles encore éparses et campées : ils fondèrent Rardaïa.

Cette origine dûment établie des Mezab, ôte tout crédit à l'idée récemment émise, dans un mémoire fort intéressant d'ailleurs, que ces Berbers seraient peut-être les descendants de ceux que l'empereur Maximilien exila, en 298, au delà des régions du Tell.

Quant à l'opinion admise par quelques écrivains que les Mezabites ont professé le christianisme avant d'adopter l'islamisme, elle est incontestable pour une grande partie de la race berbère, à laquelle ils appartiennent. L'histoire nous montre ces indigènes embrassant avec une ardeur toujours nouvelle les schismes les plus divers du christianisme : c'est parmi eux que le Donatisme trouva en Afrique ses plus nombreux prosélytes.

Il est certain que beaucoup d'habitants de l'Ifrikia professèrent le christianisme jusqu'aux invasions arabes. Il en fut de même des gens du Belad-Djerid, du Souf et du R'ir, où résidèrent quelque temps les Mezabites après leur expulsion de la Tripolitaine (1).

(1) Consulter à ce sujet le texte formel de l'écrivain musulman Mouley-

Mais à l'époque où ils émigrèrent dans le Sud et campèrent autour de Ouaregla, ils étaient déjà musulmans et kharedjistes.

Donc, si ce rameau de la grande famille berbère a professé le christianisme, ce n'a pu être qu'à une époque bien antérieure à sa venue dans les contrées sahariennes, où elle est aujourd'hui établie.

## II.

Le pays habité par la confédération des Beni-Mezab est connu sous le nom saharien de *Chebka* شبكة des Mezab, littéralement *filet*, le réseau des Beni-Mezab, idée qui rend assez bien la physionomie orographique des diverses chaînes de petites montagnes pelées, déchiquetées, brûlées et rocailleuses qui s'entrelacent, se croisent et se coupent sans aucune direction apparente.

Cette région est comprise entre les 33° 7' latitude nord et 32° latitude sud. A l'ouest, 0° 4' longitude, et à l'est, 1° 42'.

C'est un quadrilatère dont les côtés inégaux sont :

1° Au nord, une ligne de 180 kilomètres de la Daïa-Beïda à la Daïa-T-es-Seutela ;

2° Au sud, du Hassi-Zahra à El-Kouabis, côté mesurant 130 kilomètres ;

3° A l'ouest, de Daïa-Beïda à Hassi-Zahra, ligne de 110 kilomètres ;

4° A l'est enfin, de Daïa-T-es-Seutela à El-Kouabis, le plus petit côté, qui ne mesure pas plus de 60 kilomètres.

Le pays est assez élevé, fort tourmenté dans sa partie

Ahmed El-Aïchi, si éruditement traduit et annoté par M. A. Berbrugger (Commission scientifique de l'Algérie, tome IX, p. 28).



nord-ouest, tandis qu'il suit une pente douce et à peu près égale vers le sud-est.

L'altitude moyenne des principaux reliefs est de 650 mètres. Celle des bas-fonds varie beaucoup, puisque M. le docteur Paul Marès a trouvé 300 mètres dans le lit de l'oued Zegrir, et 447 dans celui de l'oued Neça, entre Berrian et Guerrara.

Géologiquement la Chebka appartient aux formations crétacées. On a remarqué quelques couches dolomitiques dans les ravins fortement encaissés. La chaux du Mezab est très-estimée. Elle acquiert en durcissant une grande résistance, car elle a été employée à des barrages et à des conduites d'eau qui durent depuis des siècles et que les archéologues prendront un jour sans doute pour des travaux romains, ainsi qu'on l'a supposé pour les grands ouvrages d'irrigation qui ont été faits par les Berbers dans le bassin du Hodna (1).

Le plateau du Mezab est un de ceux qui ont dû émerger les premiers au-dessus des eaux lors du grand soulèvement contemporain qui a desséché la mer Sahrienne, et dessèche aujourd'hui encore les derniers vestiges aqueux de cette mer.

Un bassin principal, deux bassins secondaires forment le système hydrographique de la région dans laquelle sont cantonnés les Mezabites.

(1) On trouve aussi dans le Mezab deux qualités distinctes de plâtre. L'une, qui se consolide à l'air, est un gypse employé pour les constructions; l'autre, connu sous le nom local de *tiberem't*, est de couleur grise, onctueuse au toucher; il sert surtout à peindre les maisons: il forme, dit M. Bou Derba, aux excellents renseignements duquel nous empruntons ce détail, des filons de 1 mètre à 1<sup>m</sup>,50 intercalés entre deux couches d'argiles.

Enfin, aux environs d'Isguen, il y a une terre argileuse dont les habitants se servent en guise de savon; on la nomme *terfa*.

Le bassin principal est celui de l'oued Neça (1), formé par les hauteurs qui circonscrivent le pays des Beni-Mezab. Cét oued coule du nord-ouest au sud-est : il prend sa source dans El-Feïad (2), plateau de nature crétacée qui s'étend, de l'ouest à l'est, au nord de la Chebka. Après un parcours d'environ 50 lieues, l'Oued-Neça va se perdre dans les sables de l'Heïcha (3), à une vingtaine de kilomètres au nord de la petite ville de Negouça. Sur sa droite, c'est-à-dire au nord et un peu au-dessous de Berrian, il reçoit l'oued El-Bîr et les eaux de quelques ravines sans importance.

Les deux bassins secondaires sont :

1° L'oued Zegrir, qui prend sa source dans le plateau d'El-Feïad, un peu à l'est de l'oued Neça, traverse l'oasis de Guerrara, pour aller se perdre à environ 5 kilomètres au sud-est de cette ville, dans un bas-fond connu sous le nom de *Lekkaz* ou lieu mortel, en raison de son extrême insalubrité.

2° L'oued Mezab, au sud du bassin principal. Il prend sa source dans le nord-ouest de la Chebka, et va se perdre dans le fond d'El-Heïcha, à 16 kilomètres de Negouça, et à 8 kilomètres à l'ouest de l'oued Neça. Il reçoit un affluent, l'oued Melili, qui passe au ksar de ce nom, et plusieurs torrents, tels que l'oued Ouler-lour, l'oued Remel, etc.

Bien que le régime général des eaux sahariennes soit loin d'être encore complètement connu, on peut supposer, par la direction de ces eaux vers le sud-est,

(1) Que l'on a traduit à tort par « Rivière des femmes, » du pluriel arabe النساء *n'sad*, femmes. Neça, نسي est un mot berbère qui signifie bivac, lieu où l'on campe. L'Oued-Neça est la «rivière du campement.»

(2) *El-Feïad*, en arabe, terrain sujet à être inondé.

(3) *El-Heïcha*, l'éponge. Voir sur cette région et sur Negouça : *Bull. Soc. géog. Genève*, t. II, p. 139, 1862.

qu'elles doivent contribuer pour une assez forte part à l'alimentation de la grande nappe souterraine qui fournit les puits artésiens de l'Oued-R'ir.

Tous ces cours d'eau sont complètement à sec pendant la plus grande partie de l'année; mais lors des mois de janvier et de février, les vallées, qui avaient été jusque-là d'une aridité effrayante, revêtent une physionomie toute nouvelle. C'est le printemps : des arbrisseaux, des herbes, partout de la verdure (1). A ce moment les tribus nomades : Larba, Oulad-Naïl, Harazlia, Saïd-Lutba, Oulad-Yakoub, Chaamba, viennent camper auprès des daïa et faire paître leurs troupeaux. Les cavaliers de grande tente chassent l'autruche et la gazelle. Puis à peine ces deux mois sont-ils écoulés, que tout est desséché et brûlé. Le vent du sud a commencé à souffler. Au printemps succède le terrible été du Sahara : le pays devient morne et stérile; hier c'était la vie, aujourd'hui c'est la mort et le silence.

Le fond des torrents est composé de cailloux roulés et de galets. Çà et là, rarement, on y trouve des *redir*. On appelle ainsi des mares où, grâce à la couche d'argile qui en recouvre les parois, se conserve quelque

(1) Au nord de l'Oued-Neça et de l'Oued-Zegrir croissent le *Sidra* (Jujubier sauvage); le *Ben djedara*, plante épineuse qui a la feuille du groseillier; puis le *Betoum* (pistachier atlantique) qui est remplacé un peu plus au sud par un tamarix nommé *Atsal*, dont le bois blanc dégage en brûlant une odeur sulfureuse.

Les plantes dominantes sont le *Guettaf* (le triple *Halimus* des naturalistes), l'*Adjerem*, sorte de salsolée; le *Ch'h* (*Artemisia judaïca*), des Hellanthèmes, le *Reguig* et le *Regua*, une autre salsolée appelée *Rem't*, le *Negî* et le *Seltan*, plantes de la famille des Aristidées. Enfin ce cryptogame singulier, connu de nos soldats sous le nom de *manne du désert*, qui est le *Placodium Yusufi* du botaniste Linck. M. le docteur Reboud publie une flore très-intéressante de cette région.

peu d'eau relativement potable (1). C'est une des grandes ressources du pays; mais il est cependant imprudent de trop s'y fier, car le proverbe sahrien dit :

*Traître comme un redir...*,

indiquant ainsi combien peu il faut compter sur ces eaux, si vite épuisées par l'action d'un soleil ardent ou le passage d'une caravane.

Les habitants des villes du Mezab tirent leur eau potable et celle nécessaire à leurs besoins agricoles de puits qui atteignent une profondeur variant entre 20 et 30 mètres. Ils dépassent généralement la couche aquifère de 5 mètres. Le volume d'eau de ces puits augmente en raison des années plus ou moins pluvieuses.

On prétend dans le pays que le principal puits est un de ceux du village d'Isguen, qui a 40 mètres de profondeur et n'a jamais tari.

Les traditions locales racontent qu'à l'arrivée des Mezabites dans les régions qu'ils occupent aujourd'hui, il y avait encore quelques sources qui s'épandaient çà et là. Elles se sont insensiblement taries. Les habitants, pour ne pas mourir de soif, ont dû creuser des puits, travail pour lequel ils firent venir des puisatiers renommés de l'Oued-Souf.

Si ce fait pouvait être reconnu exact, il serait un témoignage précieux pour attester l'exhaussement et le dessèchement continus des plaines sahariennes.

L'air du pays est sain.

La mortalité chez les indigènes est en relation pro-

(1) Les redir ont généralement de 1 à 2 mètres de profondeur, quelquefois 100, d'autres fois 20 seulement de longueur sur 2 ou 3 de large. Leur plus ou moins d'eau est d'ailleurs subordonné plutôt aux quantités d'eaux pluviales tombées dans la contrée qu'à la capacité des redirs.

portionnée avec le chiffre normal de la population.

Les fièvres y sont relativement rares, mais elles sont constantes chez ceux des Mezabites qui ont passé quelque temps dans l'Est, surtout à Touggourth et à Ouaregla.

Les maladies des yeux, particulièrement les ophthalmies, sont très-communes. On doit les attribuer à la terrible réverbération du soleil, à la poussière constamment soulevée par le vent, et probablement aussi à l'habitude qu'ont les indigènes de passer les nuits d'été sur les terrasses.

En été, la température varie entre 40° et 45° pendant le milieu de la journée. Les nuits sont très-chaudes ; le vent du sud (*El-Guebli*), toujours brûlant, rend fréquemment l'air insupportable. Ce qui indique combien le climat est avancé, c'est qu'au commencement de mai les abricots sont complètement mûrs, et qu'à la fin du même mois on y mange du raisin.

Lors de la saison d'hiver, le thermomètre varie entre 10° et 25° ; pendant les nuits, il descend parfois au-dessous de 0. La neige y est fort rare, et l'hiver de 1857-1858 demeurera célèbre dans les annales du pays en raison de celle qui pendant plusieurs jours couvrit le pays. En somme, c'est un climat difficile à supporter pour les Européens, surtout lorsque soufflent les vents du désert, et l'anémie les atteint promptement.

L'acclimatement réel de notre race y serait au moins pénible, et je ne pense pas que, — sans croisement avec les indigènes, — la reproduction y puisse être féconde.

## III.

Les Mezabites appartiennent à une secte toute particulière de l'islamisme, qui, après avoir joué un certain rôle dans l'histoire des schismes musulmans, n'a pas conservé un nombre considérable de prosélytes.

Les partisans de cette secte sont connus sous le nom de khouaredjistes : ce nom vient du mot *kharedj*, *خارج* « sortant (1), » ceux qui sont sortis, parce qu'ils sont sortis de l'orthodoxie, c'est-à-dire qu'ils n'appartiennent à aucun des quatre rites orthodoxes reconnus, Hanafite, Chafaité, Malakite et Hanbatite qui divisent la secte Sounnite.

On leur donne aussi le nom de khouamsa, *الخوامسي* ou cinquièmes.

Suivant quelques auteurs, ce surnom leur aurait été imposé parce qu'ils rejettent les quatre premiers khalifes, Abou-Bekeur, Omar, Othman et Ali, et ne commencent la série de l'imamat qu'avec le cinquième. Ils ne tiennent ainsi aucun compte des décisions des quatre premiers successeurs de Mohammed, dont les sounnites, par exemple, font autant d'articles de foi. D'autres affirment que c'est parce qu'ils forment une cinquième secte dans le Sounnisme.

Quoi qu'il en soit, l'épithète de khouamsa, par laquelle les Arabes les désignent souvent, est toujours prise par eux en mauvaise part.

Le kharedjisme compte de nos jours des adhérents dans le Mezab, l'île de Djerba (Tunisie), les montagnards berbers du Djebel-Nefous (Tripolitaine), berceau des Mezabites, pratiquent presque tous encore

(1) Participe présent du verbe *Kharedje* (*خرج*).

aujourd'hui le kharedjisme, et l'agha de cette région, Si-Seliman-El-Hazali, appartient lui-même à ce schisme. Nous citerons particulièrement les habitants des villages des Haouamed, Nalout, Kabaou, Haraba, Rahlébat, Redjebân, Ifren, enfin la confédération des Fesatou, dont le principal centre est Ksar-Djadou (1).

Enfin on rattache aux Kharedjistés, sans qu'il soit possible de préciser par quels points de contact, certaines populations arabiques, notamment les Biadites, héritiers des Sabéens et des Karmathes, disciples de Mokanna et d'Abou-Taïher.

C'est à tort et superficiellement que certains écrivains ont avancé que ce schisme résidait plutôt dans la *sounna* ou pratique traditionnelle que dans les dogmes. Nous verrons plus loin qu'il n'en est point ainsi, et que les différences sont plus essentielles.

En Afrique, les Mezabites sont beaucoup plus rigides que les autres musulmans dans l'observation et les pratiques de la religion.

Ils ne sont pas, de ce côté, sans avoir conservé des

(1) Cette secte a elle-même donné naissance à un schisme : celui des Mouatasélites, disciples d'Ouacel-ben-Atia. Leur nom vient de ce qu'un jour les Kharedjistés étant réunis à Bassora pour discuter sur la grave question de savoir si celui qui avait commis un péché, de ceux que les chrétiens appellent mortel (*Kbar Ed-Denous*), devait être considéré comme infidèle. . . . ?

Les Kharedjistés soutinrent et soutiennent encore cette sévère doctrine.

Ouacel-ben-Atia, sans attendre la décision des savants, sortit brusquement et répandit parmi les siens cette opinion que ceux qui avaient commis un péché de premier ordre étaient dans un état mitoyen, c'est-à-dire seulement *Fasseuk* (فاسق), « reprobé, blâmé. »

Ouacel et ceux qui adoptèrent sa doctrine furent chassés de Bassora et depuis ce temps on les appela mouatasélites ou séparatistes, du verbe *معتزل* séparer.

Ces dissidents se considèrent comme intermédiaires entre les Kharedjistés hétérodoxes et les musulmans orthodoxes.

analogies très-intéressantes à étudier avec les Ouhabités d'Arabie.

Ainsi, de même que chez ces derniers, tout ce qui est strictement superflu et mondain est sévèrement prohibé : fumer, priser, prendre du café sont choses défendues. Les puritains de la secte ne tolèrent ni les vêtements brodés d'or et d'argent ou de soie, ni les chants ni les danses.

Toute créature humaine est dans l'obligation de ne point oublier sa fragilité. Elle doit se tenir constamment en garde contre le péché, car un de leurs principes fondamentaux est celui-ci :

« Point de pardon pour l'homme mort en état de péché. »

Comme tous les musulmans, ils doivent faire les cinq prières du

*Fedjeur*, lever du soleil,

*Dohôr*, de midi,

*Asseur*, trois heures,

*Mogreb*, coucher du soleil,

*El eûcha*, avant le sommeil,

sans omettre les ablutions qui se rattachent à chacune d'elles. Il est obligatoire pour les deux sexes de se laver le corps chaque jour, qu'il soit ou non en état de pureté légale. En voyage, pour ménager l'eau, ou, à son défaut, ces ablutions sont souvent pulvérales, à la condition expresse que le sable ou la terre ne contiennent aucuns débris animaux.

Les cinq prières sont d'obligation absolue ou de précepte divin ; car elles ont été ordonnées à Mohammed par Dieu lui-même. L'institution en remonte aux cinq grands prophètes antérieurs à Mohammed, savoir : Adam, Abraham, Jonas, Moïse et Jésus.



Le jeûne, le pèlerinage aux villes saintes de la Mecque et Médine (1), l'aumône du centième de ses revenus sont obligatoires pour les Kharadjistes comme pour les autres musulmans.

L'usage des liqueurs fermentées, du tabac et du hachich, l'usure, les jeux de hasard, les sorcelleries et toutes pratiques de magie, les crimes de sodomie, la prostitution sont choses expressément défendues.

Il leur est défendu d'entendre les prières des imans ou de quelque prêtre que ce soit des autres sectes islamiques.

Pour prier chez eux ou pour entrer dans les mosquées, les Mezabites revêtent des vêtements particuliers qui ne sont point souillés par les incommodités humaines; c'est pour cela qu'ils quittent dans ces circonstances cette partie du costume que la pudeur britannique défend aux dames anglaises de nommer.

Il leur est interdit de boire ou de manger avec des gens étrangers à leurs rites.

Tout homme connu pour mener une vie déréglée est répudié par les siens. Lorsqu'il se présente à la mosquée, le cheikh Baba (2) lui crie : « Un tel, tu as péché, tu n'es plus digne de prier avec nous ! va-t-en !... (3) » L'apostrophé se lève, se retire à pas lents vers la porte de la mosquée et attend. Il est alors expulsé par les tholba (4) qui prononcent sur lui une sorte d'excom-

(1) Ce qui les éloigne des Ouhabites qui ne font point le pèlerinage et regardent cette dévotion comme un reste d'idolâtrie.

(2) *Cheikh Baba*, le vieux père, le vénérable, chef spirituel du Mezab.

(3) Cette coutume existait jadis dans la primitive église chrétienne, et les paroles du Cheikh Baba rappellent celles de saint Paul aux fidèles de Corinthe : « *Tollatur de medio vestrârum qui hoc opus fecit* » (Corint. v. 2).

(4) *Tholba*, pluriel de *Thaleb*, lettré ou religieux, ce qui est tout un en pays islamique.

munication, à la suite de laquelle l'entrée de la mosquée lui est interdite.

Cette interdiction religieuse entraîne pour celui qui en est l'objet la privation des droits civils et politiques, c'est-à-dire l'exclusion de toute réunion de la Djemâa ou conseil.

L'excommunié — nous ne trouvons pas d'autre expression — peut cependant rentrer en grâce après avoir publiquement expié ses fautes et sollicité son pardon.

Pour cela il doit, au préalable, se plonger dans un bain chaud, se purifier toutes les parties du corps, se rogner les ongles des pieds et des mains, se raser soigneusement la barbe et les cheveux et s'épiler toutes les parties du corps... Après quoi, le pécheur repentant se rend devant la réunion des tholba et des notables convoqués dans la mosquée, et s'adressant au cheikh Baba, président religieux de l'assemblée, il lui dit à haute voix :

« *Ana men Allah ou men el taïbin* (1). » Littéralement : je suis (maintenant) de ceux qui sont avec Dieu et de ceux qui (par conséquent) sont avec le bien.

Puis il fait une confession publique.

Alors le cheikh Baba lit le *Féthâ* (2) sur le repentant qui, à ce moment seulement, est admis à rentrer dans la vie commune.

A leur retour du Tell, les Mezabites sont soumis à cette purification légale de leur contact avec les infidèles, chrétiens, turks, juifs ou arabes.

(1) أنا من الله و من الشايبين (1)

(2) Le *Féthâ* ou *Fatihat El-Kitâb*, premier chapitre du livre, est la prière sacramentelle des musulmans, composée des sept versets formant le premier chapitre du Koran. On l'appelle aussi *El-Doua* ou le remède par excellence.

Leur intolérance envers les autres musulmans est beaucoup plus grande que celle qu'ils professent envers les juifs et les chrétiens. Ce fait est d'ailleurs commun à toutes les religions, et en Orient, à Jérusalem par exemple, les Grecs schismatiques sont bien plus hostiles aux catholiques latins qu'aux Turks, et réciproquement.

Il faut reconnaître que les Kharedjistés, tout en étant plus rigides observateurs de la pratique que les autres musulmans, sont cependant moins fanatiques, ne fût-ce que par ce seul fait qu'ils admettent le droit d'examen si énergiquement nié par les autres sectes. En outre, et c'est encore une différence qu'il importe de signaler, les kharedjistés n'admettent pas l'origine divine du Koran et par conséquent son immuabilité, ce qui est un article de foi obligatoire pour tous les autres musulmans (1).

Dans l'île de Djerba (Tunisie), où la population indigène est exclusivement kharedjiste, il y a des églises chrétiennes dont les desservants sont très-bien vus. Enfin, ce qui aux yeux de tous les observateurs constitue leur supériorité sur les autres cultes musulmans, c'est qu'ils n'admettent pas que la foi puisse sauver sans les bonnes œuvres. « ... La foi ne se perd point, » disent-ils ; mais, en toute justice, on ne peut donner « le nom de *fidèle* à celui qui pêche grossièrement... » Comme conséquence de ces principes, ils rejettent la prédestination absolue dont les musulmans, les Arabes par exemple, font la règle de conduite, la base de leur

(1) Voyez Sale, *Observations critiques et historiques sur le mahométisme* (dans les livres sacrés de l'Orient), p. 488. — Et Tornauw, *Le Droit musulman*, exposé d'après les sources ; traduction d'Eschbach, p. 11.

vie morale. Ainsi, les kharedjistes ne croient à la prédestination que comme attribut de Dieu qui connaît d'avance la destinée future de chaque homme, mais non comme une détermination fatale et irrévocable de toutes les actions humaines. D'accord en cela avec les Chiites, ils proclament que Dieu est la réunion de la sagesse, de la puissance, de la bonté et de la justice. Or Dieu étant souverainement bon et juste, il n'a pu restreindre le libre arbitre par des lois immuables. C'est en se basant sur ce principe que les Khouaredj ont adopté la belle théorie de la spontanéité morale de l'homme (1).

La polygamie, telle qu'elle est réglementée par le code islamique, est en usage chez les Mezabites, dont les femmes sont tenues très-sévèrement. Elles sortent très-peu et toujours soigneusement voilées. La femme ne jouit pas chez eux des mêmes libertés que dans les autres sociétés d'origine berbère, telles que les Kabyles et les Touaregs. Elle travaille beaucoup dans l'intérieur des maisons où elle est employée aux soins ménagers et à la confection des tissus de laine, qui sont une des richesses du pays. Le talent d'une femme dans ce dernier travail, lui vaut la plus grande considération qu'il soit possible d'accorder au sexe féminin dans le pays, et ses parents en la mariant en ont tiré une somme d'argent d'autant plus forte. Elles ont peu

(1) Il est fort discutable d'ailleurs que Mahomet ait de prime abord créé le dogme du fatalisme si inconciliable avec la bonté divine. Ce sont les khalifes qui l'ont établi et en ont fait un puissant moyen de despotisme, basé sur ces versets du Koran (s. xvii. *El isra*, verset 14 : « A chaque homme nous avons fixé irrévocablement son sort (nous lui avons attaché son oiseau au cou). » — S. xxxvii, *Es Saffat*, v. 92 : « Dieu vous a créés, vous et ce que vous faites. » Consulter à ce sujet D<sup>r</sup> Veill : *Introduction au Koran*, 1843, p. 95 à 108; et du même auteur : *Histoire des Califes*, t. II, p. 262.

de loisirs, car dans les ménages pauvres, il leur faut en outre aller tirer l'eau des puits et aider à apporter dans des paniers la terre que les hommes étendent sur les rochers afin d'y faire pousser quelques légumes.

L'adultère est sévèrement puni.

La femme coupable est enfermée pendant trois mois dans une chambre dont la porte est murée. Chaque jour on lui fait passer au moyen d'un trou pratiqué dans la toiture, la nourriture strictement nécessaire pour l'empêcher de mourir de faim (1), puis elle est chassée de la ville.

Le complice est bâtonné, paye cent réaux d'amende et doit en outre abandonner le pays.

Néanmoins il y a loin entre cette rigidité puritaine et la pratique de la vie. Les mœurs sont, au contraire, assez relâchées.

Dans presque toutes les bourgades de Mezab, il y a des maisons de débauche, dont les femmes appartiennent aux tribus arabes des environs. La jeunesse Mezabite ressemble à celle de tous les pays du monde; elle aime beaucoup les plaisirs. Cependant au dire des notables du pays, les maisons de prostitution ne seraient tolérées dans leurs villes que pour l'usage des Arabes et des nombreux étrangers qui viennent commercer sur leurs marchés. N'ayons garde d'oublier d'ailleurs que plus une religion a d'exigences et de minutieuse intolérance, plus elle encourage la démoralisation sous le masque de l'hypocrisie.

Nul, dit-on, ne peut avoir vu dans le sud, un Mezabite s'enivrer, soit avec du vin, soit avec la liqueur fermentée du palmier ou des figues.

(1) Ce châtimeut est une reminiscence des premiers temps islamiques. Conf. le Koran. S. IV. v. 19.

Les lettrés ou religieux désignés sous le nom de Tholba, forment une caste à part. Ils se distinguent des *Aouam* ou laïques, en affichant une extrême austerité dans leurs mœurs et dans leurs vêtements : ils ne portent pour coiffure qu'une petite chachia, avec une corde noire roulée autour.

Ces tholba peu nombreux, mais cependant très-influents, vivent des revenus affectés aux mosquées et des dons des fidèles.

Ils doivent donner gratuitement l'instruction à tous les enfants qui sont envoyés par les parents dans leurs écoles. Il est digne de remarque que la plupart des Mezabites sont lettrés. Tous ceux que nous voyons dans le Tell, tiennent eux-mêmes leurs livres de commerce et correspondent par lettres avec leurs associés des autres villes, ou leurs coreligionnaires du Sahara.

Le cheikh Baba, chef spirituel du Mezab, a la haute main sur les Tholba. Quelques-uns de ces personnages ont laissé une grande renommée de piété. Le plus célèbre, c'est-à-dire le plus vénéré de tous, est le cheikh Baba-Mahmed, dont on trouve la Koubba à Negouça, une des villes de l'Oued-R'ir. Beaucoup de gens du Mezab y vont en pèlerinage, quoique en général ils se montrent assez sobres des démonstrations de ce genre dont les Arabes, au contraire, sont si prodigues.

Les Tholba, de même que tous les éléments religieux, représentent dans les villes du Mezab, le parti rétrograde, systématiquement opposé à toute innovation, et fanatiquement hostile aux idées nouvelles.

N'ayons garde d'omettre que les Mezabites ne sont point affiliés aux confréries religieuses, à ces sociétés de *Frères*, qui, de tous côtés enlacent et rongent le monde musulman en précipitant sa ruine. Ils ne pren-

nent *le mot* d'aucun ordre secret, et se moquent même assez volontiers de la crédulité des Arabes pour les chérifs et les agitateurs. S'ils font quelques cadeaux à des personnages religieux, c'est pour commercer à l'aise sous leur patronage. Ceci explique comment les dons des Mezabites à la famille théocratique des Teudjini-d'Aïn-Mahdi sont encore assez considérables.

L'amour du lucre, qui est la passion dominante des Mezabites, les pousse au négoce, seul moyen pour eux de s'enrichir dans un pays exceptionnellement pauvre, où la culture est à peu près impossible. L'émigration dans les villes du Tell, les fortunes qu'ils y réalisent, puis leur retour aux bourgades natales, amènent un changement lent, mais d'autant plus profond dans leurs idées religieuses et sociales. Il y a déjà eu, — semble-t-il, — une révolution de ce genre, car il est certain qu'ils étaient jadis soumis à des influences exclusivement religieuses.

D'après la tradition, les Mezabites étaient autrefois gouvernés par un iman, chef religieux qui réunissait entre ses mains le double pouvoir spirituel et temporel (1). Mais doués de cet esprit remuant et indépendant, de ce sentiment d'individualité, qui partout semblent être les caractères indélébiles des Berbers, ils ne tardèrent pas à séparer le spirituel du temporel.

Ce fut alors qu'ils adoptèrent le régime démocratique aujourd'hui en vigueur parmi eux.

Chaque bourgade est indépendante de ses voisines et se gouverne par elle-même au moyen d'une assemblée de notables nommés à l'élection.

(1) Cette forme théocratique, autrefois en usage chez les Berbers, est un trait de plus qui pourrait rappeler leur origine ou communauté d'origine avec les Hébreux....?

Tout habitant de la ville a le droit d'assister à ces réunions, d'y parler, et surtout d'en critiquer les actes. Aussi les villes du Mezab sont-elles en proie à des dissensions intestines qui, en se perpétuant, sont une des causes de leur faiblesse.

L'esprit d'intrigue, la tyrannie des majorités non moins que l'opposition turbulente des minorités, sont la conséquence de ce régime républicain poussé jusqu'à ses plus extrêmes limites. Les mesures arbitraires, les bannissements, les confiscations sont à l'ordre du jour ni plus ni moins que dans les républiques de l'antiquité dont elles sont, je crois, la plus fidèle image.

Le nombre des membres des assemblées ou Djemâa varie de quatre à douze suivant l'importance des villes et le nombre de fractions qu'ils doivent représenter.

Pour être éligible, il faut être marié, père de famille et propriétaire. Ces trois qualités sont regardées comme autant de garanties de la part des gouvernés et surtout comme des gages certains de leurs dispositions pacifiques.

Le cheikh des Tholba ou le plus âgé des membres nommés préside ordinairement la Djemâa.

Celle-ci fait choix de deux ou trois agents chargés de régler les affaires journalières : ces personnages prennent le nom de *Mekhademîn*, ceux qui travaillent.

Un nègre (*Oussif El Djemâa*) remplit les fonctions d'huissier du conseil ; sa mission est d'exécuter ou de faire exécuter les décisions prises. Il est, en outre, chargé de veiller à la réception et à l'entretien des hôtes hébergés aux frais de la ville.

Ce nègre et le personnel de la mosquée sont les seuls fonctionnaires rétribués.

Il est tenu registre des décisions prises par la



Djemâa. Ces décisions forment avec les règlements traditionnels (*Kanoun*) et les coutumes locales (*Aouaïd*) en usage dans chaque bourgade de véritables codes ayant force de loi.

De même qu'en pays kabyle, cette législation remonte à la plus haute antiquité, elle est de beaucoup antérieure à la conversion des Berbers à l'islamisme. Elle présente le grand avantage de n'avoir rien de commun avec le Koran, qui pour la plupart des musulmans est à la fois un code civil et religieux, par conséquent immuable comme tout ce qui a la révélation divine pour base exclusive.

Les Kanoun de la Kabylie ou des autres pays berbers étant l'œuvre des hommes, ont subi des modifications, ils peuvent en subir dans l'avenir et sont par conséquent susceptibles de progresser ou de s'assimiler avec nos lois, tandis qu'il est impossible de l'espérer ou même de le tenter avec la législation musulmane. Nous avons vu plus haut que les Kharedjites n'admettent pas la conception divine du livre sacré, il n'y a donc pas lieu de se préoccuper avec eux des prescriptions islamiques en ce qui touche la vie civile.

Plusieurs villes du Mezab ont conservé des archives remontant à deux et même trois cents ans. Il ne faudrait cependant pas compter y découvrir des documents intéressants même pour l'histoire locale. Ce sont des amas de papiers jaunis, crasseux et huileux, des contrats de commerce, des actes de vente ou d'hypothèques, les cahiers (*tfathir*) d'amendes imposées par la Djemâa. Le plus obstiné chercheur y trouvera tout au plus — et encore — quelques traces des dissensions qui n'ont cessé d'agiter ces bourgades; mais, quel que soit l'intérêt qui s'attache partout et toujours aux ma-

nifestations de l'esprit humain, les mesquines rivalités, les jalousies puérides des habitants du Mezab, ne vaudront jamais la peine de consacrer ses labeurs à la tâche ingrate de les révéler au monde lettré. Ce serait se perdre dans l'infiniment petit des détails et par conséquent méconnaître la philosophie de l'histoire.

Ce qu'il est vraisemblablement plus intéressant de signaler, c'est que les annales judiciaires des sept villes du Mezab n'offrent aucun exemple d'une condamnation à mort. Ce fait est d'autant plus remarquable si l'on songe aux passions violentes et aux haines implacables qui divisent ces Berbers. Il y a eu des assassinats dont la politique a été le mobile mais jamais de condamnation légale et juridique entraînant la suppression de l'individu.

Ce terrible châtiment si discuté dans nos sociétés modernes n'est inscrit nulle part dans les codes en usage dans l'Héptapole. On sait qu'il en est de même dans plusieurs anciennes tribus de la grande Kabylie qui sont régies par des institutions municipales et des Kanoun analogues à ceux du Mezab.

Le bannissement ou un long exil sont les peines capitales de la législation mezabite. Encore l'exilé emporte-t-il presque toujours l'espoir d'un prompt retour, car un de ces revirements de politique si fréquents dans leurs villes peut, d'un moment à l'autre, amener son parti au pouvoir.

Les Djemâa ordonnent les travaux d'utilité publique qui doivent être exécutés dans l'intérêt général et aux frais de tous. Nul ne peut s'y soustraire. Le réfractaire est puni d'une amende dont le montant va grossir le trésor public confié à la garde des Tholba sous la surveillance du conseil.

Ce trésor public vient au secours de ceux qu'un

malheur ou une catastrophe a frappé, car suivant un proverbe local,

« Si un homme ne peut enrichir une Djemâa, une Djemâa peut enrichir un homme... »

Il fournit, en outre, aux dépenses assez considérables d'hébergement des hôtes, aux achats de poudre et de munitions en temps de guerre, à la réparation des fortifications, etc.

La plus grande égalité sociale existe entre les Mezabites, elle tient à leurs coutumes et aussi à la liberté illimitée qui résulte de leur organisation politique. Ils se traitent mutuellement de frères et conservent dans leurs réunions une familiarité antique.

Les traits principaux du caractère des Mezabites sont une sobriété à toute épreuve, une activité et un amour du gain poussés à l'extrême, une grande probité commerciale. Ces diverses qualités s'expliquent réciproquement par les conditions économiques dans lesquelles sont placés ces indigènes.

Le travail est devenu la première loi de leur existence, car habitant un pays sans ressources, sans produits, il a fallu tout avoir à force de labeurs.

L'agriculture étant impossible, l'élevage du bétail complètement nul, toutes productions étant difficiles, ils ont dû particulièrement spéculer sur la production et la consommation des autres.

C'est ainsi qu'ils ont fait de leurs villes les entrepôts des marchandises de toutes les tribus nomades dont ils achètent certains produits pour les expédier à leurs corréligionnaires fixés dans le Tell. Ceux-ci leur renvoient en retour les objets manufacturés européens ou les produits des tribus du Tell indispensables à la vie des Sahriens.

Une des premières nécessités de ce commerce d'é-

change, souvent à longue échéance, était d'inspirer la confiance. Aussi la probité des Mezabites est-elle proverbiale. Trafiquant au sud et au nord de l'Algérie, alternativement possesseurs ou dépositaires de sommes assez fortes, il est très-rare qu'ils aient commis des infidélités. Ils gardent, pendant quelquefois dix ou quinze ans, des dépôts d'argent appartenant à des Sahriens que la spéculation ou les hasards de la vie du désert retiennent au Touat ou au Gourara. Un beau jour, le maître de l'argent est mort, son fils, son neveu ou un associé vient réclamer la somme qui lui est remise intégralement, quelquefois par le fils, le neveu ou l'associé de celui auquel elle a été primitivement confiée.

On raconte qu'un négociant de l'Aouguerout (1), revenant de la Tunisie, porteur d'une très-forte somme, s'arrêta à Bou Noura, une des bourgades de l'Heptapole. Un bey Osmanli s'était avancé vers le sud, il y avait eu guerre et razzia. Bref, le pays n'était pas sûr et le négociant craignait de s'exposer à être volé dans le long trajet qui lui restait à faire pour atteindre son pays natal ; il voulait encore d'ailleurs commercer un peu sur sa route. Il se présenta devant la Djemâa et déposa son argent entre les mains d'un individu de Bou Noura. Puis il partit confiant en la protection de Dieu !....

... Plusieurs années s'écoulèrent sans qu'il vint aucune nouvelle de l'étranger, mais on ne s'en préoccupa guère tant le fait est ordinaire dans le Sahara. Le temps continua sa marche implacable vers l'éternité. La barbe des jeunes gens avait poussé, elle commençait même à blanchir lorsqu'un jour, un étranger venant du pays de R'at se présenta devant la Djemâa de Bou Noura.

(1) Petit groupe d'oasis au sud du Gourara.

Il ôta son haïk et de plusieurs chachia placées sur sa tête, finit par sortir un petit papier à demi rongé par la sueur et dont les caractères étaient presque illisibles; il le présenta au président de l'assemblée. C'était l'acte par lequel un de ses parents demeurant dans l'Aouguerout avait, nombre d'années auparavant, confié à l'homme de Bou Noura les profits de son voyage dans l'est. L'Aouguerouti était mort, ses fils avaient péri dans une bataille, mais son neveu avait hérité. Tant qu'au Mezabite, pour lui aussi l'heure de la destinée avait depuis longtemps sonné; son fils avait disparu avec sa fortune, on ne savait trop ce qu'il était devenu, il n'avait laissé aucun parent à Bou Noura. La Djemâa donna ces détails à l'étranger... « Comment, s'écria-t-il, voilà peut-être quarante ou cinquante ans que cet argent a été, sous l'œil de Dieu, confié à l'un d'entre vous; voici la preuve écrite de ce que j'avance, je ne suis ni un menteur ni un imposteur! et aujourd'hui je retournerai chez les miens, leur disant, disant à tous sur mon passage, qu'il vaut mieux confier sa fortune à un Touareg ou l'enterrer sous les dunes de l'Erg que de laisser une bacita (1) chez le plus riche d'entre vous!... » Grand tumulte à la Djemâa, on voulait faire un mauvais parti à l'étranger, lorsque les vieillards se levèrent et prirent la parole. « Cet homme a raison, firent-ils, et dussions-nous vendre jusqu'à la dernière de nos dattes, il faut qu'il soit intégralement remboursé; il a eu confiance en nous, qu'il soit traité en conséquence!... »

.....  
 Dans le Tell certains Mezabites activement mêlés au

(1) *Bacita*, petite monnaie d'argent qui vaut environ 2 fr. 40c.

commerce européen, ont déjà réalisé de belles fortunes.

Pendant que les femmes sont laborieusement occupées à confectionner les belles étoffes de laine qui sont une des richesses du Mezab, tous les hommes travaillent et les enfants quel que soit leur âge s'essaient à ces travaux.

Ils plantent partout où peut pousser un palmier ou un légume. Les barrages considérables qu'ils ont élevé sur l'Oued-Mezab méritent l'attention même des hommes de l'art non-seulement par l'aménagement bien entendu des eaux, mais encore par leur étendue et leur extrême solidité.

Leurs irrigations sont curieuses, elles deviennent admirables dès que l'on songe aux difficultés inouïes qu'ils rencontrent dans le sol et le climat.

C'est un tableau saisissant que cette lutte toujours grandiose de l'homme aux prises avec les puissances hostiles de la nature, celle-ci ne semble aussi rebelle que dans les contrées brûlantes du Sahara ou les terres glacées du pôle.

Ces labeurs incessants, ces énormes difficultés non moins que le prix élevé de la main-d'œuvre expliquent la grande valeur de la propriété dans ce pays perdu.

Nous avons parlé des qualités des Mezabites, à ces vertus il faut opposer un esprit inné d'intrigues encore développé par les formes démocratiques de leur gouvernement, et, disent leurs ennemis, un courage souvent douteux. N'oublions pas que ces détracteurs sont les Arabes nomades leurs voisins qui méprisent assez volontiers les Mezabites auxquels ils imputent les griefs suivants : «... Citadins, boutiquiers, hérétiques et... mangeurs de chien...!» Enfin un défaut qu'il faut

bien aussi leur reconnaître, c'est l'entêtement poussé dans ses plus extrêmes limites (1).

Malgré ce que leur bravoure peut avoir de contestable aux yeux des gens de la poudre et de la razzia, il n'en faut pas moins reconnaître que les Mezabites sont d'humeur fort batailleuse. Pour la moindre querelle, et Dieu sait si, grâce à leur entêtement, elles sont fréquentes!... ils sont prêts à en venir aux mains. Aussi se sont-ils fort prudemment interdit le droit de porter des armes dans l'intérieur de leurs villes. Cela ne les empêche point de se battre fort souvent et de faire couler le sang ; ils se servent dans ce cas d'une arme plus pittoresque que chevaleresque. Je veux parler de ces énormes clefs avec lesquelles ils ferment

(1) La tradition a enregistré l'anecdote suivante, qui se raconte fréquemment pour prouver jusqu'où peut aller l'entêtement de ces Mezabites.

Un habitant d'El-Aateuf avait rapporté du Tell des graines de potiron qui, ayant été semées, donnèrent de superbes produits. Ces légumes fixèrent l'attention générale. Jamais on n'en avait vu de semblables. Bien certainement si l'on n'avait su qu'ils étaient originaires du potager d'un mécréant, on les aurait pris pour des fruits du « jardin de délices » (le Paradis, V. Koran, sourate LXX, v. 38). Les potirons furent apportés à la Djemâa, où il fut immédiatement décidé qu'il leur serait donné un nom. Après plusieurs séances des plus orageuses, deux partis se formèrent : les uns votèrent pour le nom de *Tamissa*, tandis que d'autres optèrent pour *Takhessaid*. Naturellement aucun parti ne voulut céder... La division se mit dans la ville qui fut partagée en deux camps.... On en vint aux armes... des barricades s'élevèrent, le sang coula : il y eut des morts de part et d'autre... ! Il y a deux cents ans que cet incident eut lieu, et aujourd'hui le Prophète lui-même ne parviendrait pas, même par la force, à contraindre les descendants de ceux qui votèrent pour Tamissa à appeler un potiron Takhessaid. . . . .

Après le récit de cette très-véridique histoire ajoutons que, sur nombre de points, les Arabes ont des récits de ce genre à débiter sur le compte de leurs vieux ennemis les Berbers dont ils comparent la cervelle à une pierre. Appréciation à laquelle les Berbers ne manquent point de répondre que les Arabes n'ont pas du tout de cervelle ou qu'une girouette leur en tient lieu.

leurs magasins et qu'ils portent toujours sur eux suspendues à une corde. Il n'est pas rare qu'ils se fassent de graves blessures avec ces clefs, aussi plusieurs Kanoun défendent-ils de se présenter avec aux réunions publiques.

Les seuls produits vraiment commerciaux du Mezab sont des tissus de laine confectionnés par les femmes (1) tels que Gandourâ, Haïks, Habaïa, bournouss, des tapis aux couleurs tranchées et éclatantes, Frach, Djerbi (2). Ils échangent ces objets avec les Arabes contre de la

(1) Il ne sera pas inutile de donner ici la description des grossiers métiers sur lesquels sont fabriquées ces étoffes..... « Deux branches horizontales sont adaptées à deux branches verticales terminées en fourche et plantées dans le sol. La branche horizontale supérieure, fixée entre les fourches, fait fonction de bobine, on la garnit de fils lisses dont l'autre extrémité se rattache à la branche horizontale placée au niveau du sol. Il s'agit alors de diviser le plan des fils perpendiculaires ainsi obtenus en deux plans des mêmes fils se coupant de distance en distance; pour cela on passe un roseau à travers les fils, prenant l'un à droite, l'autre à gauche, jusqu'à ce que le bout du roseau, avec lequel on a commencé l'opération, ait dépassé le dernier fil de l'autre côté. Vous baissez ou levez cette transversale, l'angle des plans diminue ou augmente et les fils se croisent plus ou moins bas. Ces préparatifs terminés, le mécanisme de la fabrication devient des plus simples. La personne qui veut tisser une trame fait jouer le roseau inférieur de bas en haut, introduit, avec la main, un fil brut dans l'écartement des fils lisses et le fait descendre jusqu'au sommet de l'angle des deux plans: en baissant le roseau le sommet de l'angle se déplace, le fil brut est entrelacé dans les fils lisses, et, avec une main en bois garnie de pointes en fer, on n'a plus qu'à tasser la trame. »

Ces métiers sont appelés *Taoukitt*.

On est vraiment étonné de voir de si beaux et si solides tissus obtenus avec des instruments aussi imparfaits.

Le prix moyen de la journée d'une bonne tisseuse est évalué de 60 c. à 70 c., ce qui équivaut de 1 fr. 40 à 1 fr. 60 à Lyon ou Marseille. C'est un salaire très-élevé, surtout si l'on songe que toutes ces étoffes sont vendues à fort bon marché.

(2) Le nom de ce tissu en indique l'origine. C'est de leurs coreligionnaires de l'île de *Djerba* que les Mezabites ont appris la fabrication et particulièrement la teinture de ces étoffes.



laine, des moutons, du beurre, du poil de chameau, avec les gens du Tell contre des céréales, de l'huile.

Les dattes du Mezab se consomment en grande partie sur place, elles sont peu estimées.

On retrouve dans les bourgades toutes les industries des villes, tels que forgerons, armuriers, orfèvres, maréchaux ferrants, selliers, bourrelliers, brodeurs, fabricants de poteries, tisserands, etc., enfin et c'est une des spécialités du pays; on y fabrique de la poudre qui se vend très-cher aux Arabes nomades quoiqu'elle soit mauvaise et encrasse promptement les armes.

Chacune des villes du Mezab a sa clientèle parmi les tribus du désert, tribus qui ensilotent leurs grains dans le K'sar et y font leurs achats, leurs échanges. C'est la principale cause de prospérité des bourgades du Mezab. Aussi les habitants s'efforcent-ils d'augmenter le nombre de ces clients et les municipalités font fréquemment de grandes dépenses dans ce but : ainsi elles offrent des fêtes, des *diffa* abondantes aux tribus ou aux familles importantes de ces tribus, afin de les engager à choisir leurs villes pour entrepôt. A ce propos, il y a eu souvent rivalité entre les K'sour, il s'en est suivi des discussions et même des luttes à main armée.

Là, de même que dans toutes les bourgades du Sahra, l'abolition de l'esclavage a porté un coup fatal au commerce et à la marche des caravanes. La production nègre n'ayant plus cours sur les marchés méridionaux de l'Algérie, cela a jeté une grande perturbation dans tout le pays. Les caravanes ont pris les voies latérales de Tunis et du Marok et il s'en est suivi une véritable révolution économique. Grâce à l'industrie et au travail de ses habitants, le canton du Mezab fut

le moins éprouvé, tandis que beaucoup de villes importantes sont en pleine décadence et pour ce motif principal et quelques autres encore ne se relèveront jamais de leur ruine.

Nous avons dit plus haut que les Arabes appelaient quelquefois les Mezabites « mangeurs de viande de chien. » Cette accusation est fondée. Les Mezabites engraisent des chiens, ils les mettent dans des silos, les bourrent de nourriture et les tuent, puis ils dépècent la viande dont une partie est immédiatement consommée et l'autre soigneusement mise en réserve et salée. Cet usage paraît remonter aux temps les plus reculés, car Justin rapporte que Darius, roi de Perse, défendit aux Carthaginois « d'immoler des victimes humaines, de brûler les corps des morts et de *se nourrir de la chair des chiens* (1). » Cette coutume est, dit-on, dictée par l'hygiène locale : la chair de chien aurait, prétendent les Sahriens, la propriété de combattre l'effet irritant produit par une nourriture dont les dattes sont la base.

#### IV.

Dès le xvi<sup>e</sup> siècle, les colonies mezabites avaient le privilège du commerce du sud de l'Algérie. Léon l'Africain, Marmol Carvajals, ont consacré quelques lignes à cette république marchande installée aux portes du désert. Voici comment s'exprime le dernier de ces auteurs à propos du « *Mesezab.* »

(1) « Dum hæc aguntur legati à Dario Persarum Rege Carthaginon venerunt, afferentes edictum, quo Pœni humanas hostias immolare et cœnina vesci prohibebantur. » *Justin*, lib. XIX. Le docteur Shaw avait observé et signalé cette coutume dans les Zibân. *Voyages dans plusieurs provinces de la Barbarie et du Levant*, t. I, p. 168, traduct. franç.

Les habitants de Touggourt mangent aussi du chien.

..... « C'est une habitation du désert de Numidie, à cent lieues de Tegerarîn, du côté du levant, et à autant de distance du côté de la Méditerranée, du côté du midi. Elle contient six châteaux et plusieurs villages, et les habitants sont adroits et vigilants dans le trafic qu'ils font aux quartiers des nègres. Ils sont riches aussi à cause que les marchands de Bougie et d'Alger, et des autres endroits de la Barbarie y viennent trafiquer avec ceux de la contrée des nègres, de sorte que c'est là qu'est la douane d'où les marchandises se répandent après en divers lieux. .... »

Tous les ans, un quart environ de la population mâle émigre dans le Tell, pour y gagner sa vie par le travail, et surtout le petit commerce de détail.

Autrefois tous les Mezabites qui voulaient s'expatrier, se réunissaient au mois d'avril et formaient une caravane. Moyennant certains cadeaux ou redevances coutumières (*ouaïd*), ils achetaient la protection des Larba et des Oulad-Naïl : ils acquéraient ainsi le droit d'accompagner ces grandes tribus nomades au moment où elles venaient s'approvisionner de grains et faire leurs échanges annuels avec les Arabes sédentaires

Sous le gouvernement turk, ils étaient d'abord soumis à la capitation comme les israélites.

En 1541, lorsque Charles-Quint vint mettre le siège devant Alger, les Mezabites concoururent d'une façon aussi utile qu'heureuse à la défense de la cité. Ils en furent récompensés par des institutions privilégiées dont ils jouirent sans interruption jusqu'à la chute du gouvernement des deys.

Voici en quels termes un historien algérien raconte ce fait : . . . « Les infidèles, — que Dieu les maudisse! —

avaient construit une batterie formidable sur le Kou-diat-es-Saboûn, qui domine Alger toujours la victorieuse. De là, ils se préparaient à écraser la ville sous une nuée de boulets et de projectiles. Mais Dieu, qui pèse nos actions dans son éternelle justice, en avait décidé autrement. Les Mezabites déjà nombreux à Alger, vinrent trouver le pacha, qui à ce moment présidait le diouân, où se décidaient les choses de la guerre. Ils lui proposèrent de sauver la ville moyennant quoi, s'ils réussissaient, on leur accorderait tant pour eux, que pour leurs descendants, le monopole des bains et des boucheries, et la faveur de former une corporation spéciale. Le pacha Hassan-Ar'a accepta ces propositions. Quelques heures plus tard, une longue procession de Mezabites, vêtus à la manière des femmes, le visage soigneusement caché par d'épais *yachmak* (voiles), afin de n'être pas trahis par leurs moustaches et leurs barbes, sortaient par Bab-ech-Chedid, qui depuis conduisait au Bordj de Moula-Hassan (1). La ruse est licite avec les ennemis de Dieu et du prophète... Aussi avaient-ils caché leurs tromblons et leurs yataghans sous leurs longs voiles... Ils s'avancèrent en bon ordre. Les Espagnols qui couronnaient les retranchements, firent immédiatement cesser le feu, pensant que les Algériens avaient décidé de se rendre, et que selon la coutume, ils envoyaient leurs femmes implorer la clémence du vainqueur. Grâce à ce stratagème, les Mezabites purent pénétrer dans la batterie : à peine le dernier d'entre eux y fut-il entré, qu'ils soulevèrent leurs

(1) *Bab-ech-Chedid*, la Porte-Neuve. *Bordj-Moula-Hassan*, le Fort-l'Empereur (Charles-Quint), clef militaire d'Alger, élevé par les Turcs sur l'emplacement de la batterie espagnole. Il fut, dit la légende, commencé et terminé en une journée. Jusqu'alors ce point s'appelait Kou-diat-es-Saboûn (la colline de savon).

voiles et déchargèrent leurs armes sur les Espagnols accourus pour regarder les femmes et aveuglés par la Providence divine (puisse-t-elle s'étendre sur nous)!... Ils jetèrent leurs tromblons et livrèrent un combat acharné à coups de yataghans. A la suite d'une horrible mêlée, les chrétiens durent abandonner la position qui fut occupée par les fantassins osmanlis..... C'est ainsi que Dieu se servit des hérétiques pour exterminer les infidèles..... Les voies de Dieu sont impénétrables!... (1).

Les pachas avaient rendu les Mezabites solidaires entre eux en instituant une caisse alimentée par ces négociants, et qui répondait pour ceux qui venaient à faillir. Tout individu créancier d'un mezabite était ainsi assuré d'être payé. Cette caisse était tenue par l'amine des Mezabites, sous la surveillance d'un agent du pacha et d'une commission nommée par les Mezabites eux-mêmes. La corporation était d'ailleurs fort riche, et plusieurs fois elle dut faire des prêts d'argent aux deys.

Chaque année la corporation des Mezabites établie à Alger, payait au gouvernement turk une redevance ou bechemak de 400 saïma (2); celle de Bône, 100 saïma. Enfin, lors de la grande fête (*l'aïd-el-K'bir*), devait personnellement faire cadeau d'un mouton au *khodja-er-Rakamdj*, ou écrivain en chef du palais du dey.

Ce peuple de négociants sédentaires n'a guère laissé de traces dans les annales belliqueuses des tribus sahariennes (3).

(1) Extrait et traduit du « *Tadj-men-Djoar* », la couronne des perles, par El-Hadj-Aomar ben Otsman El-Dzafri. Manuscrit arabe, rédigé à Alger au commencement du siècle dernier.

(2) La *Saïma* équivalait à 1 fr. de notre monnaie.

(3) *Tachrifat*: Traduction de M. de Vouix, p. 45.

Nous n'avons trouvé que peu de circonstances où les Mezabites aient joué un rôle actif et presque sérieux dans l'histoire du sud.

En 1788, lorsque Mohammed-el-Kebir, bey de Mas-kara, vint faire les sièges d'Aïn-Mahdi et d'El-Arouat, après une longue expédition dans les régions méridionales, les Mezabites prirent les armes et se tinrent prêts à profiter du pillage que feraient les soldats du bey en trafiquant sur le butin. Un moment même ils espérèrent que Mohammed-el-Kebir, maître d'El-Arouat, leur livrerait cette bourgade opulente et ses riches palmiers. Cet espoir fut déçu. Le bey se borna à leur faire rendre sans rançon, quelques-uns des leurs, prisonniers des Beni-Larouat, et à rétablir la paix entre eux.

Toutes les luttes, tous les efforts de la confédération pendant plus de soixante-dix ans, ont eu Metlili pour objectif, sans qu'ils aient pu réussir à s'en emparer. Cette ville est la capitale des Châamba, ou du moins se trouve sous leur protection; c'est là que cette remuante tribu ensilote toutes ses richesses. Au commencement de ce siècle, les Mezabites profitèrent de ce que tous les Châamba avaient levé leurs campements et étaient partis pour une expédition lointaine, afin de tomber sur Metlili, demeurée sans défense. Quoique surpris, les habitants firent bonne contenance et repoussèrent l'ennemi. Les Mezabites assiégèrent alors la ville, et se mirent à ravager les environs, à couper les palmiers et tous les arbres à fruit. Un homme de Metlili se dévoua, et nuitamment traversa les rangs ennemis, et fut ainsi prévenir les Chaamba. Ceux-ci revinrent en toute hâte, tombèrent sur les Mezabites et en firent un tel carnage, que depuis cet événement on rapporte

tout à cette date appelée « l'année des Mezabs. » Beaucoup de vieillards de Metlili se rappellent ainsi l'époque de leur naissance, parce qu'ils sont nés à cette date mémorable.

Depuis ce moment, les Mezabites ont renoncé à toute vue ambitieuse sur Metlili, et ils vivent même en assez bonne relation avec les habitants de cette ville.

En 1837, l'émir El-Hadj-Abd-el-Kader, voulant amener les Mezabites à composition c'est-à-dire leur faire payer une forte amende de guerre, menaça de les affamer et de faire trancher la tête à tous leurs frères du Tell qui tomberaient entre ses mains. En agissant ainsi, il les traiterait, disait-il, non-seulement comme rebelles, mais comme schismatiques et infidèles.

Les Mezabites répondirent en ces termes : « Nous ne sortirons point du chemin qu'ont suivi nos ancêtres ; nos voyageurs, nos commerçants te payeront dans les pays qu'ils traverseront les droits ou tributs qu'ils payaient aux Turcs ; mais nous ne te livrerons jamais nos villes, et le jour où tu viendras avec tes canons et tes bataillons, nous abattons les remparts de nos bourgades, nous te le jurons, pour que rien ne sépare la poitrine de nos jeunes gens, des poitrines de tes soldats. Tu nous menaces de nous priver des grains du Tell, mais nous avons pour vingt ans encore de la poudre et des dattes, et nous récoltons de blé juste ce qu'il nous faut pour ne pas mourir de faim. Tu nous menaces de faire mettre à mort tous les Beni-Mezab qui habitent tes villes...—Tue-les, si tu veux... Que nous importe!.. Ceux qui ont quitté notre pays ne sont plus des nôtres. Fais davantage : écorche-les, et si tu manques de sel pour conserver leurs peaux,

nous t'en enverrons une quantité suffisante..... » (1).

Cette audacieuse réponse était une pure fanfaronnade, car il est incontestable que les Mezabites, abandonnés à eux-mêmes, vivraient très-misérables, si même ils pouvaient vivre, sans le commerce du Tell. Enfin il n'est pas une famille qui ne compte deux ou trois de ses membres, père, fils ou frère, expatriés dans les villes du littoral. Tous se considèrent comme solidaires les uns des autres. Ceci est tellement vrai, que les Mezabites de nos villes ont contribué pour de larges parts au paiement des amendes de guerre imposées à leurs frères du Sahara.

Après la prise et l'occupation de El-Arouat par le général Pélissier (4 décembre 1852), les Beni-Mezab firent des propositions de soumission, qui furent acceptées.

Le 25 janvier 1853, M. le maréchal Randon, alors gouverneur général de la colonie, adressa aux populations du Mezab une proclamation qui fut lue, commentée et discutée dans tous les conseils du pays; le bon sens de ce document frappa tous les esprits.

Les sept villes reconnurent l'autorité de la France, consentirent à payer un tribut proportionné à leur importance et à repousser nos ennemis sans que nous ayons à nous immiscer dans leurs affaires intérieures.

Cet état de choses dure encore, malgré les sollicitations souvent réitérées du parti progressiste ou français, qui demande toujours que la confédération des

(1) Ce sont MM. le général Daumas et A. de Chancel qui ont publié cette pièce remarquable dans leur excellent ouvrage *Le Sahara algérien*, 1845. Nous sommes heureux de cette occasion de rendre hommage à ce livre qui, vingt années après sa publication, a été récemment encore si utile à nos colonnes expéditionnaires du Sud.



Mezab soit placée sous l'autorité et l'administration immédiate de la France.

L'influence des commandants supérieurs de Laghouat, parmi lesquels il faut citer notamment M. le général Margueritte, a amené les Mezabites à solliciter fréquemment l'arbitrage des chefs français pour mettre fin à ces interminables querelles de parti, qui sont une des causes de ruine du pays; querelles qui, le plus souvent, finissent par des luttes à coups de clef et de pierres, quand la poudre n'y intervient pas.

Lors de la dernière insurrection, les Beni-Mezab ont été forcés de se départir de leur neutralité, mais cependant dans les limites que leur imposaient les circonstances; car il faut reconnaître qu'à ce moment nous étions dans l'impossibilité absolue de les protéger efficacement tandis que leurs villes et leurs richesses étaient à la merci des insurgés, qui pouvaient non-seulement piller leurs richesses et couper leurs palmiers, mais encore intercepter toutes leurs caravanes.

Aujourd'hui, comme au temps des Turks, un quart environ de la population mâle du Mezab émigre dans le Tell, pour y gagner sa vie par les travaux et surtout le commerce.

On trouve des Mezabites dans toutes les villes.

Il n'est pas un touriste qui n'ait remarqué le type particulier de ces indigènes.

Accroupis dans leurs petites boutiques, ils vendent de menus légumes, du charbon, de l'épicerie, quelques étoffes, de la quincaillerie....

Ils ont la spécialité des bains maures, dans lesquels ils remplissent les fonctions de masseurs et d'étuvistes. Ils sont aussi cuisiniers, restaurateurs, bouchers, tou-

jours ingénieux et adroits dans ce qu'ils entreprennent.

On les reconnaît à leur teint mat et bistré, à leur physionomie intelligente, à leur habaïa aux couleurs éclatantes, à leur propreté et surtout à leur politesse,

Leurs caractères extérieurs les rapprochent d'avantage du type israélite que de leur congénères Berbers. Les blonds sont rares parmi eux, leur barbe est peu fournie, leurs yeux sont noirs et bien fendus, ils sont généralement petits.

Dans quelques grandes villes, comme Alger, Constantine, Bône, ils sont assez nombreux pour former des corporations spéciales dirigées par un amine, nommé par l'autorité. Ce fonctionnaire est responsable des actes de ses administrés.

Ils ont des cimetières spéciaux où ils sont enterrés de nuit, car autrefois le cadavre d'un hérétique, chrétien, juif ou schismatique, ne pouvait pendant le jour traverser une cité musulmane.

Ce serait un grand et légitime scandale si un Meزابite était enterré dans le cimetière des orthodoxes. Car tout le monde sait, de source certaine, qu'après la mort, il pousse à ces infidèles de longues oreilles d'âne qui permettent à Dieu de les apercevoir du plus loin qu'ils se présentent. Ceci est très-véridique, puisqu'un homme respectable a ouï raconter par un de ses amis qui avait beaucoup voyagé, qu'un Meزابite, étant mort loin des siens, dut être enterré par de vrais croyants. Ceux-ci le portèrent naïvement dans leur cimetière : au moment de le déposer dans la fosse, ils s'aperçurent de quelque chose d'insolite, découvrirent le linceul, et virent... deux oreilles longues et velues... On enleva bien vite le cadavre, qui fut transporté dans le cimetière des juifs, où il fut inhumé.

Très-peu de Mezabites se marient dans le Tell, car ni un Maure ni un Arabe, fut-il le plus pauvre des fellah, ne consentirait à donner sa fille à un hérétique tenu en mépris comme le sont les Mezabites. Un de leurs amins n'a pu me citer que deux de ses administrés qui, dans une période de dix ans, se soient mariés, et encore était-ce avec des femmes kabyles d'origine qu'ils avaient retirées des maisons de prostitution.

Par M. le Baron HENRI AUCAPITAINE.

*(La fin au prochain cahier.)*

---